RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 08581
Numéro SIREN : 538 717 489
Nom ou dénomination : ABCT LA PLAINE

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 13343

ABCT LA PLAINE
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 30 Bis rue du Bailly — 93210 La Plaine Saint Denis
RCS Bobigny 538 717 489

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux,
Et le trente juin,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société ABCT LA PLAINE, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, divisé en 200 actions de 200 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Président au commissaire aux comptes par lettre recommandée avec accusé de réception et aux Associés par lettres remises en main propre.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre dé l'Assemblée, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe Thieullent, en sa qualité de Gérant de la société SEVT HOLDING, Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social, à savoir :

Associés	***Actions***
– Société SEVT HOLDING	102
– Pascal QUAYRE	98
TOTAL	200

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

…/…

RT QP

SIXIEME RESOLUTION — *Prise d'acte de la fin des mandats des Commissaires aux comptes*

L'Assemblée Générale constate que les mandats du Cabinet THOMAS ET ASSOCIES et de Monsieur Vincent CAILLEUX, respectivement Commissaire aux Comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant, expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale, et décide de na pas les renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.



La société SEVT HOLDING



Monsieur Pascal QUAYRE